



# CLIO. Histoire, femmes et sociétés

Numéro 17 (2003)  
ProstituésEs

---

Byun YOUNG-JOO et Hélène CIXOUS

## À propos de l'affaire des « femmes de réconfort » de l'armée japonaise. La cinéaste Byun Young-Joo s'entretient avec Hélène Cixous

---

### Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

Byun YOUNG-JOO et Hélène CIXOUS, « À propos de l'affaire des « femmes de réconfort » de l'armée japonaise.

La cinéaste Byun Young-Joo s'entretient avec Hélène Cixous », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 17 | 2003, mis en ligne le 11 juillet 2006. URL : <http://clio.revues.org/index589.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Presses universitaires du Mirail

<http://clio.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://clio.revues.org/index589.html>

Document généré automatiquement le 30 septembre 2009. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Byun YOUNG-JOO et Hélène CIXOUS

## À propos de l'affaire des « femmes de réconfort » de l'armée japonaise. La cinéaste Byun Young-Joo s'entretient avec Hélène Cixous

Pagination de l'édition papier : p. 187-202

### Les bordels militaires de campagne de l'armée japonaise

- 1 Parler de « maisons de réconfort » en japonais est un euphémisme qui désigne en réalité les bordels militaires de campagne (BMC) de l'armée impériale du Japon. Les premières apparitions de BMC remontent au début des années 1930 lorsque l'armée japonaise conquiert le Nord-Est de la Chine suite aux incidents de Manchourie en septembre 1931. C'est alors à Shanghai, en 1932, que l'une des premières « maisons de réconfort » japonaises est inaugurée. Dès lors, la mise en place des établissements se multiplie dans tous les territoires occupés par le Japon à mesure que l'armée impériale étend ses fronts militaires vers le sud. Des BMC commencent à être installés en grand nombre dans toute la Chine à partir du déclenchement de la guerre sino-japonaise en 1937. En outre, débute en décembre 1941 la guerre du Pacifique qui oppose le Japon à l'Angleterre, aux Etats-Unis, aux Pays-Bas... élargissant ainsi la sphère d'installation des BMC à toute l'Asie du Sud-Est : aux Philippines, à l'Indonésie, à la Malaisie, à la Thaïlande, à la Birmanie, au Viêt-nam, à Singapour. Bien qu'on ignore toujours le nombre exact d'établissements dans l'ensemble des zones occupées par le Japon, un bulletin de l'armée, retrouvé par l'historien, Yoshiaki Yoshimi, mentionne que les autorités ordonnent, en 1942, la mise en place en Chine d'au moins de 400 BMC. Quant au nombre précis de victimes, il demeure toujours, lui aussi, inconnu car les documents officiels concernés ont été systématiquement détruits par les autorités au moment de la débâcle. Selon le rapport présenté en juin 1998 par Gay J. McDougall, rapporteuse spéciale de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU, le nombre de ces femmes est estimé à environ 200 000. Majoritairement âgées de 14 à 18 ans, elles sont d'origine diverse : coréenne mais aussi chinoise, taïwanaise, philippine, indonésienne, vietnamienne, birmane, hollandaise, australienne et japonaise. L'installation des BMC a officiellement pour objectif principal d'enrayer les viols massifs perpétrés par les soldats japonais dans les territoires occupés et de juguler le développement des maladies vénériennes. En fait, d'autres motifs concourent à l'institutionnalisation de ce système. L'existence des BMC participe de la récompense et du repos du soldat mais aussi de sa « tranquillité » face à la discipline militaire rigide et aux conditions difficiles du service sans congé. Il prévient de surcroît l'espionnage (les dirigeants japonais craignent que des secrets militaires circulent dans les maisons closes locales) tout en assurant une domination « sexuelle » sur des populations conquises par la force.

### Survivantes

- 2 De nombreuses victimes sont mortes avant la fin de la guerre. Certaines à cause des maladies vénériennes, des violences et des mauvaises conditions de vie. D'autres ont simplement mis fin à leur jour par honte ou désespoir. On estime que seules 25 % de ces femmes ont survécu aux sévices quotidiens subis à l'intérieur des BMC. Parmi les survivantes déportées à l'étranger, beaucoup ont été abandonnées sur place. Etant donnée la nature de l'exploitation dont elles avaient souffert, ces survivantes ont préféré se taire sur leur « vécu prostitutionnel » craignant

d'être l'objet de discriminations sociales au sein de leur société. Aucune d'entre elles n'a osé révéler ouvertement le calvaire de sa jeunesse. Or, en 1991, une Sud-coréenne, Mme Kim Hak-Sun brise enfin le silence. Soutenue par des associations féministes, elle déclare publiquement qu'elle a été une « femme de réconfort ». Son but : obtenir réparation et justice de la part du gouvernement japonais. Dès lors, de nombreuses survivantes suivent son exemple en Corée mais aussi en Chine, aux Philippines, en Malaisie, en Indonésie... De 1991 à 2000, des groupes féministes et des associations humanitaires, comme Korean Council et Vaww-net Japan, qui soutiennent la lutte de ces femmes, décident de procéder à un premier recensement des survivantes. Leur travail fait état de 1 769 femmes. 175 d'entre-elles témoignent publiquement.

## La position du gouvernement japonais

- 3 De son côté, le gouvernement japonais, après avoir nié pendant des années l'implication directe de l'armée impériale dans cette affaire, finit par admettre, en 1993, la participation des autorités à la mise en place et à la supervision du système des BMC. Bien qu'il présente, à plusieurs reprises, des « excuses publiques », le gouvernement japonais continue de récuser toute responsabilité juridique ainsi que de refuser toute réparation financière aux victimes au prétexte que ces femmes ne sauraient prétendre, individuellement, aux compensations d'un Etat (le Japon). Au demeurant, selon le gouvernement japonais, la question est prescrite puisque cette « affaire » a été réglée par les traités de paix bilatéraux conclus entre le Japon et les pays tiers. Par ailleurs, les huit procès intentés par les victimes, entre 1991 et 1999, ont tous été rejetés par les tribunaux japonais qui reprennent à leur compte l'argument de l'Etat.

## Le Tribunal des femmes

- 4 Face à l'absence de volonté politique du Japon et à la campagne d'envergure des révisionnistes qui se sont manifestés dès l'apparition publique des victimes, un tribunal symbolique a été mis en place à Tokyo, en décembre 2000, à l'initiative d'associations de victimes de divers pays et de groupes humanitaires. Il s'agit du Tribunal International des Crimes de Guerre contre les Femmes qui avait (et a toujours) pour objectif de juger les responsables de l'armée japonaise. Historiquement, les crimes sexuels lors des conflits armés n'ont jamais été reconnus en tant que tels. En effet, la cause des « femmes de réconfort » a été négligée par les tribunaux militaires institués par les troupes d'occupation au Japon à la fin de la Seconde Guerre mondiale, à l'exception notable d'un procès dont les victimes étaient toutes hollandaises. La valeur de ce tribunal des femmes de Tokyo tient donc notamment dans la reconnaissance de l'esclavage sexuel comme crime de guerre, mais aussi dans la prise en compte de la connexion entre sexualité, domination et colonisation. Cette manifestation de « femmes de réconfort » en Asie s'inscrit alors dans la tentative actuelle de la communauté internationale de mettre un terme au cycle de l'impunité des violences sexuelles en temps de guerre.

---

### Bibliographie

HICKS George, 1996, *Les Esclaves sexuelles de l'armée japonaise (The Comfort Women)*, Yen Books, 1995) trad. de l'anglais par François Thévenod, Paris, Jacques Granger.

KYUNG SIK Suh, 1999, « Ne déshonorez pas ma mère », trad. du japonais par Keisuke KIKUCHI, *Dédale*, n° 9 & 10, automne, Maisonneuve & Larose.

YOSHIMI Yoshiaki, 2000, *Comfort Women. Sexual slavery in the Japanese military during World War II*, Columbia University Press.

— 2001, *Legacies of the Comfort Women of World War II*, M.E. Sharpe Inc.

SCHMIT David A., 2000, *Ianfu-the comfort women of Japanese Imperial Army of the Pacific War*, The Edwin Mellen Press.

---

### ***Pour citer cet article***

Référence électronique

Byun YOUNG-JOO et Hélène CIXOUS, « À propos de l'affaire des « femmes de réconfort » de l'armée japonaise. La cinéaste Byun Young-Joo s'entretient avec Hélène Cixous », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 17 | 2003, mis en ligne le 11 juillet 2006. URL : <http://clio.revues.org/index589.html>

---

### ***À propos des auteurs***

#### **Byun YOUNG-JOO**

Byun YOUNG-JOO, née en 1966, est membre d'un groupe des cinéastes féministes, BARITO. Elle a réalisé plusieurs documentaires en vidéo dont *A woman being in Asia*, film sur le tourisme sexuel en Corée. *Murmures*, primé dans divers festivals internationaux, est son premier long métrage qui débute la trilogie sur les « femmes de réconfort » de l'armée japonaise, suivi par *Habitual sadness* et *My own breathing*.

#### **Hélène CIXOUS**

Entretien avec Hélène CIXOUS, professeure à l'Université de Paris VIII où elle a créé une formation doctorale en études féminines, écrivaine.

---

### ***Droits d'auteur***

Propriété intellectuelle

---

### ***Résumé / Abstract***

Byun Young-joo, jeune réalisatrice coréenne, filme avec beaucoup de pudeur, de tact et même de tendresse le visage des vieilles dames, anciennes victimes de l'esclavage sexuel de l'armée japonaise. La réalisatrice s'est rendue pendant un an à la « Maison de Nanum » à Séoul, où certaines survivantes vivent ensemble, jusqu'à ce que six d'entre elles acceptent d'être filmées. Le film montre le quotidien sobre et discret de ces femmes recelant le passé douloureux et leur évolution, devant la caméra. Hélène Cixous a invité Byun Young-joo à son séminaire en mars 2000 lors de sa visite à Paris pour présenter son film au Festival International des Films des Femmes de Créteil.

Byun Young-Joo, a young Korean director, has filmed with reserve, tact and tenderness the faces of old women who were the victims of sexual slavery during the Second World War. She spent a year in the Nanum's House in Seoul where some survivors live together. In this documentary film, these women travel between past and present and finally enjoy speaking to the camera. Hélène Cixous invited Buyn Young-Joo in March 2000 to her seminar at the University of Paris VIII. Byun Young-Joo also showed her film at the Créteil International Women's Film Festival.

***Licence portant sur le document*** : Propriété intellectuelle